



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 04/02/2025

Séance du 23 janvier 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°5), M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Nicolas BODIN

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. Christophe LIME, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET

OBJET : 13 - Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour le 50ème anniversaire de la loi Veil

Délibération n° 007816

Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour le 50ème anniversaire de la loi Veil

Rapporteur : Mme Valérie HALLER, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°1	09/01/2025	Favorable unanime

Résumé :

Créé en 1980, l'association « Solidarité Femmes Besançon » est une association qui s'inscrit dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales et qui gère au niveau local le 3919, numéro d'écoute dédié à cette problématique.

Le 17 janvier 2025 sera le 50^{ème} anniversaire de la loi Veil (pour légaliser l'IVG) votée en 1975.

L'association propose une manifestation de mémoire et d'hommage les 17 et 23 janvier 2025 et demande à ce titre, une subvention de 800 € à la Ville de Besançon.

I. Contexte

Créé en 1980, l'association « Solidarité Femmes Besançon » adhère à la « Fédération Nationale Solidarité Femmes » qui regroupe en France 67 associations de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales et qui gère le numéro national d'écoute 3919.

Le 17 janvier prochain sera le 50^{ème} anniversaire de la loi Veil, la première loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) depuis le régime de Vichy. Régulièrement madame Simone Veil est à juste titre célébrée, en particulier dans les médias, pour avoir défendu la légalisation de l'IVG. L'objectif de l'événement organisé sera cependant de rendre hommage aux luttes qui ont précédé le vote de la loi de 1975.

En effet, il a fallu le courage de jeunes médecins, de femmes et d'hommes non-médecins, qui ont pratiqué des avortements par centaines, dans toute la France de 1972 à 1975, avortements alors illégaux, avec la méthode Karman d'aspiration. Il a fallu que des groupes se constituent, parfois le GAC (Groupe Avortement Contraception), ou, comme à Besançon notamment, le MLAC (Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception). Il a fallu la confiance des femmes qui avaient besoin d'avorter et qui ont eu le courage de se confier aux soins des groupes qui pratiquaient alors des avortements clandestins (à Besançon : 120 en deux ans). Il a fallu tout un réseau de complicités et d'entraide quotidienne pour aider la pratique de ces avortements et porter la contestation politique de cette loi inique, la loi de 1920, pour obtenir finalement la légalisation de l'avortement. C'est ainsi qu'une minorité résolue, illégale mais légitime aux yeux d'une majorité populaire, a pu changer et bousculer des pratiques légales mais insupportables.

II. Le dispositif

Les « anciens » du MLAC proposent en ce mois de janvier, par l'intermédiaire de l'association Solidarité Femmes qui en est l'héritière, une manifestation de mémoire.

Programme des événements :

Vendredi 17 janvier - FJT Les Oiseaux

➤ 18h : Ouverture de la soirée par des représentant.es de l'ancien MLAC, de l'association Solidarité Femmes et de la Ville de Besançon

➤ 18h30 : « La Loi Veil a 50 ans : et le MLAC dans tout ça ? » Présentation et témoignages de l'engagement des "anciens" du MLAC bisontin

➤ Présentation du projet de publication par les PUF, qui exposera l'histoire militante de cet engagement, poursuivi tout récemment encore par ceux qui ont obtenu la constitutionnalisation de la loi sur l'avortement. L'écriture de cette publication est en cours (avec historique, témoignages, etc.) et sera réalisée au-delà du 17 janvier 2025.

➤ 19h : projection du film « Histoires d'A. » de Marielle Issartel et Charles Belmont (1973) A... pour Avortement. En 1973, c'est encore un crime, puni par la loi. Tourné en mode guérilla, de l'intérieur du mouvement de désobéissance civile du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC), le film « Histoires d'A. » reste l'un des plus célèbres documentaires des années 70. Censuré, traqué par la police, discuté, contesté... il témoigne d'un cinéma militant, politique et social, dont le féminisme libertaire revendique notre droit à tous de devenir des adultes responsables. Son exceptionnelle longévité tient à son écriture personnelle loin des dogmes militants. Restauré comme film de patrimoine, il est ressorti en salle en 2022 et nourri à nouveau de nombreux débats.

➤ 20h30 - 22h : débat et pot de l'amitié

Jeudi 23 janvier - Cinéma Victor-Hugo Lumière

➤ 20h : projection du film « Annie colère » de Blandine Lenoir (2022) -Janvier 1974.

Parce qu'elle tombe enceinte accidentellement, Annie, ouvrière et mère de deux enfants, rencontre le Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception (MLAC) qui pratique des avortements illégaux aux yeux de tous.

Le combat d'Annie l'amènera à rencontrer des compagnons de route ou des opposants... Belle fiction qui retrace l'itinéraire émancipatoire d'une jeune femme (jouée par Laure Calamy) qui, aidée par le MLAC, devient à son tour féministe et plus consciente de la condition opprimée des femmes.

Le film s'est inspiré de la thèse de Lucile Ruault : Le speculum, la canule et le miroir. Les MLAC et mobilisations de santé des femmes, entre appropriation féministe et propriété médicale de l'avortement (France, 1972-1984), thèse soutenue en 2017, à Lille.

➤ 22h : conférence-débat animée par Irène Jouannet, autrice de Mes années MLAC : petite chronique d'une grande conquête

Le MLAC réfléchit également à faire venir une conférencière autour du 8 mars pour évoquer à nouveau ce sujet.

III. Soutien financier

L'association Solidarité Femmes sollicite la ville de Besançon à hauteur de 800 € pour l'organisation de la manifestation « 50^{ème} anniversaire de la loi Veil » les 17 et 23 janvier 2025.

Il est proposé d'accorder une subvention de 800 €.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 800 € sera prise en charge sur la ligne de crédits 65.020.6574.0022184.10068. Le versement de la subvention sera effectué en une fois à compter de sa notification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 800 € à l'association Solidarité Femmes au titre de la manifestation « 50^{ème} anniversaire de la loi Veil ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

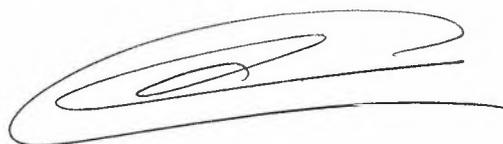
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT